

REGLEMENT BOAT-SHARING 2026

Le centre nautique *GB WAYPOINT*, ci-après défini « organisateur » propose un programme de location de bateaux à moteur et à voile à des conditions préférentielles (*boat-sharing*) pour les utilisateurs fréquents.

Ce règlement modifie et complète le règlement de location, parallèlement souscrit, selon les points suivants :

- L'adhésion au programme boat-sharing prévoit l'achat anticipé de cartes saisonnières virtuelles, dont le prix varie selon le type (BASIC ou PREMIUM) et la date d'achat (offres de prévente éventuelle) et qui donne droit aux avantages suivants :
- Location de bateaux à tarifs préférentiels (Remise de 20% sur les tarifs de location standard pour la carte boat-sharing BASIC et de 40% pour la carte boat-sharing PREMIUM)
- Facturation périodique des prestations et du carburant consommé. Les factures doivent être payées dès réception. Aucune remise n'est accordée sur le carburant et les accessoires (skis, wakeboard, combinaisons).
- Chaque carte saisonnière est valable uniquement pour la saison d'achat et n'est pas transmissible, sauf aux conducteurs appartenant au même groupe familial (époux, enfants) et cohabitant sous le même toit. Chaque conducteur devra toutefois souscrire personnellement ce règlement et être titulaire des permis requis.
- Parallèlement à l'achat de la carte saisonnière, un dépôt caution de FRS 500.- devra être versé à l'organisateur, au moment de la souscription. Ce dépôt couvre la franchise d'assurance des bateaux et sera restituée en fin de saison, si aucun dégât n'est imputé à l'utilisateur. En cas de dommages dépassant FRS 500.- et nécessitant l'intervention de la compagnie d'assurance des bateaux, le locataire devra s'acquitter de la somme de FRS 500.- supplémentaires, pour frais de dossier et pénalité de bonus. Le dépôt peut être restitué avant la fin de la saison, si le locataire décide de ne plus louer de bateaux pendant la saison.
- La saison du boat-sharing débute officiellement le premier samedi de mai et termine le premier dimanche d'octobre. Selon conditions météorologiques et disponibilité, l'utilisation des bateaux pourrait être possible en dehors de cette période, mais elle n'est pas garantie.
- La location des bateaux peut être exceptionnellement indisponible, en cas d'événement nautique important ou force majeure. L'achat d'une carte saisonnière n'oblige pas l'organisateur à rendre la location disponible dans ces circonstances et ne donne pas droit à dédommagement.
- L'indisponibilité des bateaux ne peut pas être mise en cause, si les demandes de réservations sont tardives (moins de cinq jours ouvrables de préavis).

Je souhaite participer au programme de boat-sharing proposé par gb WayPoint Sàrl.

J'ai lu et j'accepte ce règlement, le règlement de location, les conditions générales et tarifs gb WayPoint 2026.

Nom : Prénom :

Adresse de facturation :
.....

Coordonnées bancaires complètes pour la restitution de la caution (IBAN, n. de compte et adresse du titulaire) :
.....
.....

Date : Signature :